

RESTRICTIONS D'UTILISATION DE L'EAU

Malgré les derniers épisodes pluvieux, la situation des nappes phréatiques se détériore dans notre zone, la Préfecture nous a placés en situation d'alerte. En conséquence, il est provisoirement interdit :

- d'arroser les jardins et potagers entre 11h et 18h
- de remplir les piscines privées
- de laver les véhicules chez les particuliers

L'arrêté préfectoral est disponible sur le site de la Mairie.